

Consignes inscriptions en Terminale Générale ou Technologique → Les enseignements Optionnels Généraux et dispositifs

Information générale : Les réinscriptions/inscriptions sont effectuées et définitives au mois de Juin. Elles sont non modifiables à la rentrée en Septembre.

☐ LATIN / CHINOIS / ARTS-PLASTIQUES

Règle générale : Poursuite de l'option en classe de Terminale générale si suivie en classe de 1^{ère}.

Condition exceptionnelle d'arrêt :

→ à la demande de l'élève : Si l'élève souhaite s'inscrire dans un nouvel enseignement optionnel (DGEMC/Maths complémentaires/Maths Expertes) et qu'il ne souhaite pas, par exemple, « surcharger » son emploi du temps

La demande d'arrêt est faite en juin, par écrit et transmise au conseil de classe du 3^{ème} trimestre.

☐ RUGBY

Arrêt selon la règle prévue par la section.

☐ EURO

Règle générale : Poursuite en section Euro en classe de terminale générale même si la SPECIALITE SVT n'est pas poursuivie en classe de terminale.

Condition exceptionnelle d'arrêt :

→ à la demande de l'élève : Si l'élève souhaite s'inscrire dans un nouvel enseignement optionnel (DGEMC/Maths complémentaires/Maths Expertes) et qu'il ne souhaite pas, par exemple, « surcharger » son emploi du temps

La demande d'arrêt est faite en juin, par écrit et transmise au conseil de classe du 3^{ème} trimestre

Les nouvelles options en classe de Terminale :

Règle générale : Un enseignement optionnel nouveau en classe de Terminale (DGEMC/Maths Complémentaire/Maths Expertes) est compatible avec un enseignement optionnel général : (LATIN/ARTSPLASTIQUES/CHINOIS) ou le dispositif Euro.

→ Remarque : Le chef d'établissement se réserve le droit de demander à l'élève de faire un choix entre les deux options pour des contraintes d'organisation dans l'établissement. Dans ce cas la famille est contactée.

Le choix d'un enseignement optionnel en Terminale :

→ Un seul choix possible parmi ces 3 enseignements optionnels

→ L'inscription pour un nouvel enseignement optionnel en classe de terminale est actée lors du conseil de classe du 3^{ème} trimestre. L'inscription ne peut pas être modifiée à la rentrée en septembre.

☐ DGEMC

☐ MATHS EXPERTES :

- Possible uniquement si la SPECIALITE MATHS est suivie en classe de terminale

☐ MATHS COMPLEMENTAIRES :

- Possible uniquement si la SPECIALITE MATHS a été suivie en classe de 1^{ère} et abandonnée en fin de 1^{ère}.
- Non compatible avec SPECIALITE MATHS poursuivie en classe de terminale.

Observation: Maths Complémentaire fortement conseillé lorsque la SPECIALITE PC est poursuivie en Terminale.